



Je suis français de statut civil de droit local particulier

Par **geantmze**, le **13/02/2016** à **17:39**

je suis né le 8 Mars 1958 à Majunga Madagascar de père et mère nés aux Comores . Sur mon acte de naissance il est mentionné statut personnel particulier , et à l'indépendance de Madagascar , mes parents ont conservé de plein droit la nationalité française article 32-2 et étant un de leurs descendants , j'ai , également , conservé de plein droit la nationalité française . Mais la mention statut personnel particulier y est toujours conservé . Cette mention ne figure pas dans aucun des actes de naissance de mes parents . La conservation de la nationalité française de plein droit n'a t'elle pas changé , automatiquement , mon statut en statut civil de droit de commun à l'instar des algériens qui ont conservé de plein droit la nationalité française ???